



Au terme d'une année supplémentaire d'études et à certaines conditions, les classes de :

- 12<sup>e</sup> année certificative permettent à l'élève non certifié de VG d'obtenir le certificat de fin d'études secondaires ;
- raccordement 1 permettent à l'élève certifié de VG d'obtenir un certificat de VG donnant accès aux écoles de culture générale et de commerce des gymnases ou de maturité professionnelle ;
- raccordement 2 permettent à l'élève certifié de VG d'obtenir le certificat de VP.